



FICHE DE RENSEIGNEMENTS : DEMANDE DE PERMIS D'EXPORTATION CITES POUR LES PARTIES OU PRODUITS DE PLANTES

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Ce formulaire sert à demander un permis d'exportation CITES pour les parties ou produits de plantes inscrits à la CITES (p. ex. tiges, feuilles, racines en poudre, médicament, graines, etc.). Ce formulaire ne doit pas être utilisé pour les plantes vivantes ou d'intérieur. Des formulaires distincts sont disponibles pour les plantes vivantes ou d'intérieur. De plus, ce formulaire ne doit pas être utilisé pour le bois ou les produits du bois. Un formulaire particulier est réservé à cette fin. Si vous n'êtes pas certain du formulaire à utiliser, contactez le bureau de délivrance des permis (coordonnées indiquées ci-après).

NOTE IMPORTANTE :

1. Remplissez **toutes** les sections pertinentes correctement et lisiblement. Les documents incomplets seront refusés. Joignez des feuilles additionnelles au besoin.
2. Assurez-vous que les copies des documents justificatifs sont claires et lisibles.
3. La demande doit être signée afin d'être traitée. Les signatures électroniques **ne sont pas acceptées**.
4. **Permis de remplacement** - S'il s'agit d'une demande de remplacement d'un permis déjà délivré, les copies originales de ce dernier **doivent être retournées** avec la demande avant que le nouveau permis ne puisse être délivré. Fournissez une explication claire du motif de cette demande de remplacement.
 - Sur le formulaire de demande, indiquez « ***Aucun changement*** » dans les sections où l'information est la même que pour la demande précédente.
5. En ce qui concerne les permis devant être envoyés par service de messagerie, vous devez indiquer le nom d'une entreprise de messagerie et un numéro de compte.
6. **Norme de service** – Prévoyez **jusqu'à 40 jours civils** après la réception de la demande complète par le bureau de délivrance des permis.
 - NOTA : Une demande est complète une fois que **tous** les documents exigés ont été soumis au bureau de délivrance des permis.

Soumettre la demande

- Envoyez votre demande dûment remplie au bureau des permis CITES.
 - **Par la poste** : Bureau des permis CITES, Environnement Canada, 351, boul. St-Joseph, Gatineau (Québec), K1A 0H3
 - **Par télécopieur** : 1-855-869-8671
 - **Par courriel** : cites@ec.gc.ca
- Si vous avez des questions, **veuillez nous contacter** au 1-855-869-8670 ou par courriel à cites@ec.gc.ca

L'importation et l'exportation de plantes et de leurs parties et dérivés sont aussi régies par la *Loi sur la protection des plantes*, mise en œuvre par l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA). On peut communiquer sans frais avec l'ACIA en composant le 1-877-493-0468 (Est du Canada), le 1-800-835-4486 (Centre du Canada) ou le 1-888-732-6222 (Ouest du Canada).

PARTIE 1 : Coordonnées



1.1 Renseignements sur le requérant

- Le requérant est une entreprise ou un résident canadien qui possède actuellement les parties ou produits de plantes, et au nom duquel le permis sera délivré. Il s'agit du nom qui apparaîtra sur le permis.
- La personne qui **soumet** le formulaire de demande doit aussi le signer. Une personne autre que le propriétaire (p. ex. le courtier) peut soumettre la demande. Toutefois, il convient de noter que les renseignements sur le **requérant** doivent **toujours** être fournis à la section 1.1.
- Sauf indication contraire à l'endroit prévu, le permis sera envoyé à l'adresse du requérant qui est indiquée sur le formulaire.

1.2 Renseignements sur le courtier

- Si vous avez recours à une entreprise d'expédition pour exporter les parties ou produits de plantes, fournissez les renseignements sur le courtier à la section 1.2.
- Si aucun courtier ou compagnie de transport n'est utilisé, la présente section peut demeurer vide.

1.3 Renseignements sur le destinataire

- Le destinataire est l'entreprise ou la personne dans le pays de destination qui recevra les parties ou produits de plantes.

PARTIE 2 : But de l'exportation

IMPORTANT - Répondez **oui OU non** à toutes les questions de la présente section afin de préciser le but de l'exportation.

- Indiquez si les parties ou produits de plantes doivent être exportés pour **revente** dans le pays de destination.
- Indiquez si les parties ou produits de plantes doivent être envoyés dans un autre pays pour être **exposés** ou dans le cadre d'une exposition. **Si oui**, indiquez le nom, le lieu et la durée de l'exposition, le type d'exposition et son but, etc.
- Indiquez si les parties de plantes doivent être utilisées pour la propagation ou la production de plantes dans le pays de destination.
- Indiquez si les parties ou produits de plantes doivent être exportés pour un programme **éducatif** qui est tenu dans le pays de destination. **Si oui**, vous devez fournir des documents décrivant le programme, ses objectifs en matière d'éducation, ses antécédents, le gestionnaire de programme ou l'établissement responsable, etc.
- Indiquez si les parties ou produits de plantes doivent être envoyés pour une analyse ou une recherche **scientifique** dans le pays de destination. **Si oui**, vous devez fournir des documents décrivant le projet de recherche, l'objectif de la recherche, le scientifique ou l'établissement responsable, etc.

PARTIE 3 : Renseignements et documents à l'appui

- Vous devez fournir les renseignements détaillés pertinents pour chaque plante inscrite à la CITES dont les parties ou produits sont exportés. Si la même plante a été obtenue auprès de différents fournisseurs ou dans des endroits distincts, divisez-les en blocs de façon à ce que l'origine des matériaux puisse être clairement identifiée pendant le processus de délivrance du permis.
 - **Nom de l'espèce** – le nom commun et le nom scientifique de l'espèce doivent être indiqués. Le nom scientifique aide à garantir que la bonne espèce est choisie pour le permis et l'évaluation appropriée de la demande.
 - **Quantité et format des matériaux acquis** – lorsque le matériau est obtenu d'un tiers, la quantité de matériau obtenu de ce fournisseur doit être précise. De plus, indiquez le format



du matériau que vous avez acheté. Dans de nombreux cas, le matériau peut ne pas être exporté dans le même format. Il est important pour l'équipe de délivrance des permis de déterminer si la quantité achetée est raisonnable par rapport à la quantité exportée.

- **Plantes obtenues de** – indiquez le nom de l'installation ou de l'endroit d'où provient le matériau.
- **Province, territoire ou pays d'origine** – indiquez où (géographiquement) ce matériau a été acheté.
- **Date de l'acquisition** – il s'agit de la date à laquelle le matériau a été récolté ou acheté, ou de la date la plus précise possible.
- Énumérez tous les **articles distincts** appartenant à l'espèce de plante précise qui doit être exportée. Décrivez avec autant de détails que possible les articles de plantes distincts. En ce qui concerne les produits finis, des dimensions et des descriptions peuvent être utilisées.
- Le champ de **quantité** est utilisé pour indiquer la quantité de ce matériau particulier qui doit être exportée. Si le produit fini est composé d'une diversité de parties ou produits de plantes, ne décrivez et ne quantifiez que les parties ou les produits liés à cette plante particulière.

Si d'autres articles peuvent être indiqués sur le formulaire, faites une copie de la page contenant la **Partie 3** et joignez-la à la demande.

PARTIE 4 : Emplacement actuel du ou des spécimens

- Indiquez l'emplacement actuel des spécimens.
- Si le ou les spécimens sont actuellement retenus par les agents des douanes au Canada ou dans un autre pays, fournissez des renseignements sur cette retenue. Les renseignements sur le dossier des douanes et les copies des documents concernant la retenue devraient accompagner la demande.